

U10

AU SERVICE
DE LA PERFORMANCE

RAPPORT ANNUEL 2023



LE SOMMAIRE

✓ **RAPPORT DE GESTION**

P.3 à P.24

- Situation en 2023
- Tableau de résultats des 5 derniers exercices
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

✓ **COMPTES CONSOLIDÉS**

P.25 à P.45

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Tableau de flux de trésorerie consolidé
- Variation des capitaux propres consolidés
- Annexe aux comptes consolidés
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

✓ **COMPTES SOCIAUX**

P.46 à P.61

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce et de consentir à ce même Conseil d'Administration les autorisations financières lui permettant de réduire le capital et/ou d'émettre des valeurs mobilières en vue de donner les moyens financiers à la Société de se développer.

I- Situation en 2023

Le groupe U10

Principaux évènements de l'exercice

U10 a finalisé de nombreux chantiers exigeants, engagés ces dernières années pour aboutir à un modèle encore plus tourné vers le service et la performance client.

L'outil de commandes en ligne créé pendant la crise sanitaire permet aux 5 000 adresses livrées de gérer leurs achats online et ne cesse de performer à la hausse.

Malgré trois années de consommation difficile dues à la crise sanitaire et aux évènements géopolitiques successifs, U10 termine l'année 2023 avec une trésorerie solide, de stocks revenus à leur niveau normatif et un chiffre d'affaires de qualité.

EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2023, le Groupe est constitué de 15 sociétés (cf. § 5.1 des comptes consolidés).
Aucun mouvement de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice.

ACTIVITE 2023

Résultats consolidés du Groupe

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement ANC n°2020-01 publié le 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Ils tiennent compte de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n°2020-01 qui précise notamment le principe de convergence des comptes consolidés et individuels.

Activité et résultats du Groupe

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

k€	2023	2022
Chiffre d'affaires	165 554	183 036
EBITDA	5 397	2 749
Résultat d'exploitation	3 122	1 559
Résultat avant impôt	151	98
Résultat net	170	176

Comparé au chiffre d'affaires élevé de 2022 qui intégrait des opérations importantes de déstockage dans son secteur d'activité, U10 n'affiche que 9,6% de facturation en moins sur cette année.

L'EBITDA a quasiment doublé et s'élève à 5 397 k€ contre 2 749 k€ en 2022. Le taux de marge brute (marge/chiffre d'affaires) est en légère hausse. Il tient compte des opérations d'offres promotionnelles engagées en 2022 et poursuivies en 2023.

Les charges d'exploitation sont en forte baisse (-5,8 m€).

Les dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation représentent une charge nette de -2 275 k€ contre une charge nette de -1 191 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est multiplié par 2 et s'élève à 3 122 k€ contre 1 559 k€ en 2022.

Le résultat avant impôt s'élève à +151 k€ contre +98 k€ en 2022. Le résultat net ressort à +170 k€ contre +176 k€ en 2022.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -11 289 k€ contre une baisse de -4 319 k€ en 2022 en lien avec la baisse des stocks. Il représente 32,7% du chiffre d'affaires contre 33 % en 2022.

Résultats consolidés par pôles d'activité

En Europe, U10 est fournisseur permanentiste de la distribution, principalement en linge de maison, animalerie, accessoires de salle de bain, accessoires ménager et de rangement. A travers ses marques "Douceur d'intérieur", "Love Story" ou bien "Homéa", la collection représente 20 000 articles sur 15 univers livrés à plus de 5 000 adresses tout au long de l'année.

Par l'intermédiaire de son pôle Asie, U10 réalise pour ses propres imports ainsi que pour ses clients l'organisation, le suivi, le contrôle des productions et de la qualité des produits de ses clients.

Au global, plus de 300 collaborateurs, une force commerciale terrain de 45 personnes, un portefeuille de services concentré sur les besoins et la performance de ses clients, l'exigence logistique, la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'une offre produit adaptée à la demande, sont les attributs essentiels de U10 pour répondre à ces besoins.

Il est précisé qu'aucune filiale du groupe U10 ne détient de participation dans U10 Corp.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes françaises sur les deux années 2022 et 2023. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter pôles),
- EBITDA, résultat d'exploitation, résultat avant impôt et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe.

Pôle Europe

k€	2023	2022
Chiffre d'affaires	134 461	147 865
EBITDA	4 761	2 228
Résultat d'exploitation	2 502	947
Résultat avant impôt	-494	-642
Résultat net	-460	-556

Le chiffre d'affaires réalisé avec les tiers et les sociétés des autres pôles est en baisse de -9,1 % par rapport à 2022 et s'établit à 134 461 k€. Il est réalisé à 99,97 % auprès de clients externes au Groupe.

L'EBITDA s'élève à 4 761 k€ contre 2 228 k€ en 2022. La marge d'exploitation (résultat d'exploitation/chiffres d'affaires) représente 1,9 % contre 0,6 % en 2022. Le résultat net est une perte de -460 k€ contre une perte de -556 k€ en 2022.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -11 450 k€ contre -4 828 k€ en 2022. Les investissements s'élèvent à 946 k€ dont 619 k€ d'immobilisations corporelles, 310 k€ d'immobilisations incorporelles et 17 k€ d'immobilisations financières.

Pôle Asie

k€	2023	2022
Chiffre d'affaires	55 077	66 325
EBITDA	636	521
Résultat d'exploitation	620	612
Résultat avant impôt	644	740
Résultat net	631	731

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe :

- l'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais, taiwanais et chinois, dispose de bureaux opérationnels en Chine. Fournisseur de la grande distribution et d'importateurs internationaux, il est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1er juillet 2006,
- UIO LIMITED permet l'export depuis l'Asie des collections européennes Maison.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 55 077 k€ contre 66 325 k€ en 2022. Les ventes à destination des clients tiers représentent 56,6 % du total et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 43,4 %. L'EBITDA s'élève à 636 k€ contre 521 k€ en 2022. La marge d'exploitation s'élève à 1,13 % du chiffre d'affaires contre 0,92 % en 2022.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -162 k€. Les investissements s'élèvent à 196 k€, composés essentiellement d'immobilisations financières (180 k€).

Bilan 2023

Le total du bilan passe de 132 205 k€ à 120 275 k€.

L'actif circulant s'élève à 104 753 k€ contre 115 797 k€ en 2022.

Le besoin en fonds de roulement est en baisse de -11 289 k€ et s'élève à 54 132 k€, soit 32,7 % du chiffre d'affaires.

k€	2023	2022
Actif immobilisé	15 522	16 407
Actif circulant	104 753	115 797
Total	120 275	132 205
Capitaux propres	40 673	42 361
Dettes financières	43 218	48 865
Provisions	2 197	2 711
Autres dettes	34 188	38 268
Total	120 275	132 205

Les capitaux propres représentent 33,8 % du bilan.

L'endettement financier net des disponibilités s'élève à 21 296 k€ contre 31 285 k au 31 décembre 2022), soit une baisse de près de 10 m€.

Détail de l'endettement financier

Endettement financier net - k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Clôture
Autres emprunts à plus d'un an à l'origine	20 141		-6 399		13 742
Crédit-bail	4 996	9 000	-1 342		12 654
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	25 137	9 094	-7 741		26 396
Intérêts courus sur emprunts	40	17	-40		17
Banques, lignes court terme	23 688		-6 621	-262	16 805
Autres dettes financières	23 728	17	-6 661	-262	16 822
Total des dettes financières	48 865	9 017	-14 402	-262	43 218
Disponibilités	-17 579	- 4 955	437	175	-21 922
Endettement financier net	31 285	4 062	-13 965	- 87	21 296

✓ ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe exerce une activité de concepteur et importateur de gammes et ne pratique donc aucune activité en matière de recherche et développement.

✓ PERSPECTIVES D'AVENIR

La start up de mai 1994 fête cette année ses 30 ans. L'entreprise est maintenant pilotée et développée par Yohann LIEVRE, 34 ans, et l'équipe qu'il a construite. Aujourd'hui, l'entreprise U10 est dotée de 69 m€ de fonds propres et livre 20 000 références sur 5 000 adresses réparties dans plus de 50 pays dans le monde. U10 affiche à l'occasion de son anniversaire sa nouvelle identité visuelle et toute sa charte graphique, remarquable notamment par son nouveau logo. L'entreprise performe positivement depuis début 2024.

✓ LES PRATIQUES DU GROUPE EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCI(ET)ALE ET ENVIRONNEMENTALE

Compte tenu de son modèle, U10 est depuis longtemps sensibilisée aux considérations sociales et environnementales.

Une chaîne de production contrôlée

Les équipes des services de contrôle qualité visitent régulièrement les usines de production. L'objectif est d'auditer les chaînes de production et la qualité de fabrication mais également de s'assurer du respect des conditions de travail. L'implantation de filiales du Groupe non loin des lieux de production facilite ces contrôles.

La charte éthique du Groupe a été mise en œuvre en 2017 et tous les fournisseurs se sont engagés à la respecter. Elle couvre notamment l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé, du harcèlement et de toute discrimination. Elle comporte également un volet anti-corrupcion et le respect des normes environnementales.

Il est important pour U10 de collaborer avec des fournisseurs membres de la BSCI (Business Social Compliance Initiative) dont l'objectif est de protéger le droit des travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail.

U10 s'attache à produire des produits textiles conformes à la norme Made In Green du label Oeko-Tex visant à certifier leur qualité sanitaire et écologique par l'absence de produits toxiques pour le corps et l'environnement.

U10 commercialise également des gammes fabriquées à base de matières recyclées.

Démarche environnementale

U10 mène une politique de réduction des déchets en limitant les packagings de ses produits et en supprimant autant que possible les emballages en plastique. Les cartons et papiers sont recyclés et les équipes sont incitées à limiter l'usage du papier.

Les réunions en visioconférence sont privilégiées afin de diminuer les déplacements et réduire ainsi l'empreinte carbone liée à l'activité de l'entreprise.

Démarche sociale et sociétale

U10 encourage l'égalité professionnelle avec un index d'égalité professionnelle en constante amélioration (79 en 2023 contre 77 en 2022). Avec un effectif moyen de 152 femmes et 157 hommes en 2023, la parité est quasiment atteinte. Il n'y a aucun écart de promotions ou d'augmentations individuelles en lien avec le sexe des salariés.

Des investissements dédiés à la baisse des consommations d'énergie et au bien-être au travail sont engagés et U10 réalise régulièrement des dons en faveur d'associations d'aide aux personnes défavorisées.

✓ INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Facteurs de risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à la crise sanitaire Covid-19

Lors de la crise sanitaire, U10 a mis en place les moyens et outils qui lui ont permis d'assurer la continuité de son exploitation sur une période étendue.

La souscription et l'amortissement sur 5 ans de Prêts Garantis par l'État ont permis à U10 de sécuriser ses ressources financières à moyen terme.

Le Groupe a par ailleurs renforcé ses liens avec ses fournisseurs et développé des partenariats avec ses principaux transitaires permettant ainsi de limiter l'impact des conséquences de la crise Covid-19 sur les coûts et délais d'approvisionnement.

Risques liés à la situation en Ukraine

Le groupe U10 n'est pas directement exposé à des risques liés à la situation en Ukraine. En revanche, la situation géopolitique a eu des répercussions sur les coûts d'exploitation, notamment suite à l'inflation générale enregistrée en 2022 et 2023. La hausse des coûts de l'énergie a toutefois été contenue grâce à des contrats à prix fixes souscrits avant la hausse des prix.

Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

- **Le pôle Europe**

Une part du succès du pôle Europe s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : réseaux « sprinklés », RIA, extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs, les stocks sont répartis sur plusieurs sites, limitant ainsi le préjudice subi en cas d'incendie.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie perte d'exploitation.

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe, et notamment sur la partie « Best » des produits vendus. Les approvisionnements des produits permanents les plus vendus font l'objet de méthodes d'approvisionnement spécifiques.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surstockage, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas d'approvisionnements insuffisants, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. L'activité Maison conjugue des articles de gammes permanentes où le risque est peu marqué et des collections où l'effet de mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Pour les gammes où les cycles de vie des produits sont plus courts, le risque d'obsolescence est limité, d'une part, en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus en amont avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

Afin de limiter l'impact financier du risque d'obsolescence, la gestion de fin de vie des produits fait l'objet d'un suivi attentif, notamment par la mise en place de campagnes de promotion régulières tout au long de l'année.

La gestion des stocks par emplacements consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacements apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, etc.),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacements sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barres ». Dans ce contexte, le stock informatique est conforme au stock physique quasiment en temps réel.

• Le pôle Asie

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs-fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Les ventes étant comptabilisées concomitamment à leur départ des usines de fabrication, les sociétés asiatiques ne supportent aucun risque de stocks.

Les stocks sont détaillés au § 5.2.2.1 des comptes consolidés.

Risques liés à la conformité des produits

Les produits importés soumis à une norme font l'objet de certificats de conformité par des laboratoires indépendants. D'autres analyses peuvent éventuellement être réalisées par le Groupe. Des contrôles sur la qualité des produits sont effectués en amont du processus d'approvisionnement, à l'embarquement des marchandises (cf. § suivant « Risque de défaillance de fournisseur »).

Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant le risque de dommages dus à des produits non conformes.

Risques de défaillance fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

Après une première sélection (foires/salons ou conseil d'un agent local), les équipes achats/qualité évaluent localement les capacités et délais de production, la qualité des produits et leur rapport qualité/prix.

Le suivi des fournisseurs est réalisé par les services achats/qualité lors de déplacements sur les sites de fabrication ainsi que par les équipes en place localement. Chaque container fait l'objet d'un contrôle qualité à l'embarquement.

Les partenariats mis en place depuis de nombreuses années permettent de sécuriser la qualité des approvisionnements (qualité des produits et délais de livraison).

Pour chaque ligne de produits, des fournisseurs de substitution ont été identifiés. En effet, les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

Les achats sont dans la plupart des cas réalisés en FOB : le Groupe assume le risque de transport et a souscrit un contrat d'assurance « marchandises transportées ».

De ce fait, le seul risque lié aux approvisionnements réside dans les retards de livraison, donc celui des ruptures de stocks.

Risques matières premières

Par son activité, le Groupe est susceptible de voir ses marges dégradées par une hausse du prix des matières premières et/ou du cours du dollar US. Le savoir-faire du Groupe est justement de savoir anticiper et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter tout effet défavorable lié à ces fluctuations. La politique de couverture du risque de change est décrite au § Risques financiers – risques de change ci-après.

Risques pays

Les ventes à l'international représentent 20 % des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise.

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est indiquée au § 5.3.1 des comptes consolidés.

Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. L'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet également de limiter le risque de créances impayées. Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est de 59 jours en 2023, hors créances cédées au factor, contre 64 jours en 2022.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente 27,5 % du chiffre d'affaires consolidé. S'agissant d'une centrale constituée de magasins indépendants, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe.

Des informations sur le poste clients sont données au § 5.2.2.2 des comptes consolidés.

Risques liés à la concurrence

Le Groupe est le plus important des fournisseurs dans son marché (grandes surfaces spécialisées non alimentaires) à proposer des gammes complètes, sur mesure, avec une réactivité de service rare. Les concurrents qui se sont développés sur le même modèle restent spécialisés seulement sur certaines gammes et n'atteignent pas la taille du groupe U10 qui est leader en chiffre d'affaires sur son marché (sources internes U10).

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles Europe et Asie lui permet d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La capacité du Groupe à renouveler rapidement ses collections contribue à le démarquer par rapport à ses concurrents.

Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Chaque fois que la situation le justifie, les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de U10 ou de l'une de ses filiales, sous forme de dépôts de marques et de modèles. Aucun produit ne fait l'objet de dépôts de brevets compte tenu de la nature des produits.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun propriétaire de brevets, compte tenu de la multiplicité des produits distribués.

Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison et après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport sur achats et transport sur ventes,
- risque de crédit-client,
- d'autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à l'ensemble des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2023 s'est élevé à 900 k€.

Risques de contrepartie

Compte tenu de la taille, de la notoriété et de la notation des compagnies d'assurance partenaires, le Groupe est peu exposé au risque de contrepartie.

La principale compagnie partenaire du Groupe est notée AA- par Standard & Poors, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en janvier 2024), la deuxième compagnie est notée AA, assortie de perspectives stables (notation mise à jour en octobre 2023).

Risques de litiges

Dans le cadre de leurs activités ordinaires, les entités du Groupe peuvent être engagées dans des procédures administratives, contentieuses ou des litiges. Ces procédures font l'objet d'un suivi régulier par leurs services juridiques et financiers.

Des provisions sont comptabilisées dès qu'une sortie de trésorerie raisonnablement mesurable est probable.

La Société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la Société. Une procédure contentieuse est engagée et une provision a été comptabilisée.

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, contentieuse, administrative ou d'arbitrage qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques financiers

Risques de change

Suite au développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar US, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires tiers facturé en dollars US en 2023 représente près de 20 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La part des achats en dollar US représente 60 % des achats du Groupe auprès des fournisseurs tiers.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US. Les couvertures sont mises en place par semestre, généralement au cours du semestre précédent sur la base des budgets d'achats, ou plus à l'avance en fonction du contexte international.

– les sociétés du pôle Asie ne sont quasiment pas exposées au risque de change, leur monnaie de fonctionnement étant le dollar US. La majorité de leurs achats et ventes est réalisée dans cette monnaie.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de SMERWICK à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Positions nettes du Groupe vis-à-vis du dollar US :

Risque de change opérationnel	Actif ⁽¹⁾	Passif ⁽²⁾	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
K USD	7 241	6 569	672	0	672

(1) Créances clients (y compris les créances de SMERWICK et UIO LIMITED la monnaie de fonctionnement est l'USD)

(2) Dettes fournisseurs (y compris les dettes de SMERWICK et UIO LIMITED dont la monnaie de fonctionnement est l'USD)

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères	Actif (1)	Passif (1)	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
K USD	3 273	-	3 273	-	3 273

(1) Contribution des filiales Asie aux capitaux propres du Groupe.

Sensibilité au risque de change :

Sensibilité au risque de change – USD	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Baisse de 1%	+6 k€	-30 k€
Hausse de 1%	-6 k€	+30 k€

Risques de taux

L'endettement financier net s'élève à 21 296 k€ contre 31 285 k€ au 31 décembre 2022.

Les emprunts à moyen terme sont souscrits à taux fixe (13 742 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 12 654 k€ et correspond au retraitement du crédit-bail immobilier. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ amortis sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Un PGE additionnel a été souscrit en juin 2022 et est amorti selon les mêmes conditions.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

Les charges d'intérêt 2023 se sont élevées à 2 633 k€ contre 899 k€ en 2022.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1%	Charge supplémentaire annuelle de 295 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2%	Charge supplémentaire annuelle de 589 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1%	Charge annuelle en baisse de -295 k€

Risques de liquidité

A l'exception des dettes financières décrites ci-après, l'intégralité des dettes a une échéance inférieure à un an.

Les clients (12 876 k€), les stocks (54 640 k€) et les autres créances (15 315 k€) ne sont soumis à aucune restriction de type gage ou nantissement, à l'exception d'une créance sur le Trésor donnée en garantie dans le cadre du litige avec l'administration fiscale (1 149 k€).

L'endettement à moyen terme (entre 1 et 5 ans) représente 64,7% de l'endettement financier net.

Endettement financier net - k€	Clôture	Dont < 1 an	Dont entre 1 & 5 ans	Dont > 5 ans	Dont taux fixe	Dont taux variable
Autres emprunts à plus d'un an à l'origine	13 742	5 483	8 258		13 742	
Crédit-bail	12 654	1 478	5 531	5 645		12 654
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	26 396	6 962	13 789	5 645	13 742	12 654
Intérêts courus sur emprunts	17	17				
Banques, lignes court terme	16 805	16 805				
Autres dettes financières	16 822	16 822	-	-		
Total des dettes financières	43 218	23 784	13 789	5 645		
Disponibilités	-21 922	-21 922	-	-		
Endettement financier net	21 296	1 862	13 789	5 645	13 742	12 654

Conditions de financement :

Conditions de financement au 31/12/2023 k€	Montant du financement	Encours au 31/12	Echéance			
			Indéterminée	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen terme	40 875	13 742		5 483	8 258	
Découverts bancaires autorisés	24 029	16 802	11 600	12 429		
Contrat d'affacturage des créances clients	Illimité	19 306				

Aucun emprunt ne contient de covenant.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2023 n'est à signaler.

U10 Corp

■ PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

■ ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

U10 Corp assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en assurant des services administratifs et financiers aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

Bilan - k€	2023	2022
Actif immobilisé	95 266	94 085
Créances et comptes de régularisation	10 537	9 873
Disponibilités	343	321
Total	106 146	104 278
Capitaux propres	69 450	71 553
Provisions	1 055	1 043
Dettes financières	24 785	29 928
Autres dettes et comptes de régularisation	10 856	1 755
Total	106 146	104 278

Résultat k€	2023	2022
Chiffre d'affaires net	1 920	1 300
Résultat d'exploitation	-38	-789
Résultat financier	-436	2 384
Résultat courant avant impôt	-474	1 595
Résultat net	-335	1 459

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives et financières qu'elle assure auprès de ses filiales
- des refacturations de loyers,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (93 268 k€ net des dépréciations), toutes consolidées par intégration globale.

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué des dettes financières à court et moyen terme.

Après déduction des disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 21 296 k€ au 31 décembre 2023 contre 31 285 k€ au 31 décembre 2022.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales et, par conséquent, à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

Proposition d'affectation des dividendes non versés dont la distribution a été décidée le 21 juin 2023

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 juin 2023 de notre Société a décidé la distribution de la somme de 1 368 856,56 € à titre de dividende dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Société détenant certaines de ses propres actions lors de la mise en paiement des dividendes, nous vous proposons d'affecter le montant global des dividendes non versés des actions détenues par UIO Corp, qui s'est élevé à 3 228,80 € au compte « report à nouveau ».

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice qui est une perte s'élevant à -335 464,67 € au poste « report à nouveau » dont le solde passera de +1 838 793,71 € à +1 503 329,04 €.

Nous vous rappelons que les dividendes par action, versés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Dividendes versés au cours des 3 derniers exercices	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant total	Abattement (Article 158 du CGI)	Montant éligible à l'Abattement
Exercice 2022	17 110 707	0,08 €	1 368 856,56 €	40%	NC
Exercice 2021	17 161 547	0 €	0 €	-	-
Exercice 2020	17 260 745	0 €	0 €	-	-

Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts se sont élevées à 39 075 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	26					39	22					39
Montant total TTC des factures concernées (K€)	569	52	49	0	14	115	187	24	6	9	36	75
% du montant total des achats TTC de l'exercice	6.14%	0.6%	0.5%	0.0%	0.2%	1.2%						
% du CA TTC de l'exercice							1.2%	0.2%	0.0%	0.1%	0.2%	0.5%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total TTC des factures exclues (K€)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Opérations effectuées par U10 Corp dans le cadre du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions en cours a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 21 juin 2023.

Ses principales caractéristiques sont reprises ci-dessous :

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,

- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-179 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou par la réglementation en vigueur ou encore par l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachats d'actions.

UIO Corp a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié, depuis le 1er décembre 2013, à TP ICAP (Europe).

– Part maximale du capital de UIO Corp susceptible d'être rachetée : 10 % (soit 1 711 070 actions à la date d'élaboration du descriptif). Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 30 avril 2023, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,81 % du capital, soit 1 679 167 actions.

– Caractéristiques des titres : les titres susceptibles d'être rachetés par UIO Corp sont des actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Growth - Code ISIN : FR0000079147.

– Prix maximum unitaire d'achat : 10 €.

– Durée du programme d'achat : 18 mois (à dater de l'assemblée générale du 21 juin 2023, soit au plus tard jusqu'au 20 décembre 2024).

Les opérations réalisées par UIO Corp en 2023 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation de marché	Annulation d'actions	Total
Nombre d'actions achetées	59 218		59 218
Nombre d'actions vendues	66 294		66 294
Nombre d'actions annulées	-	-	-
Cours moyen des achats	1,16 €		1,16 €
Cours moyen des ventes	1,18 €		1,18 €
Montant des frais de négociation HT en €	1152 €		1152 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2023	33 372		33 372
Valeur évaluée au cours d'achat	37 051 €		37 051 €
Valeur nominale	1,00 €		1,00 €

Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L225-179 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société,

– la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à dix (10) € (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions acquis par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2023.

■ INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 décembre 2023, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Actionnariat > 5 %	Actions	%	Droits de vote ⁽¹⁾	%
LVR Capital ⁽²⁾	1 064 660	6,22 %	2 129 320	7,19 %
DOCKER ⁽²⁾	11 231 647	65,64 %	22 463 294	75,82 %
Thierry Lievre	1	0,00 %	2	0,00 %
Total Thierry Lievre	12 296 308	71,86 %	24 592 616	83,03 %

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détenues à 100 % directement et indirectement par Thierry Lievre.

■ DECLARATIONS AUPRES DE L'AMF DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS LEGAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2023.

■ ÉTAT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

II – Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2019	2020	2021	2022	2023
Situation en fin d'exercice					
Capital social	17 260 745	17 260 745	17 161 547	17 110 707	17 110 707
Nombre d'actions émises	17 260 745	17 260 745	17 161 547	17 110 707	17 110 707
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires HT	5 259 202	1 941 916	1 436 914	1 300 142	1 919 524
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	-1 938 418	141 202	-942 819	1 729 242	-595 239
Impôt sur les bénéfices	-826 190	-416 891	-385 139	0	-62 277
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-1 342 601	-876 140	-653 866	1 459 022	-335 465
Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	1 368 857 €
Résultat des opérations réduit à une action :					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,06	-0,03	-0,03	0,10	-0,03
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,08	-0,05	-0,04	0,09	-0,02
Dividende versé	0,00	0,00	0,00	0,08	-
Personnel					
Nombre de salariés	10	6	5	3	2
Montant de la masse salariale	972 453	745 384	749 763	748 592	702 791
Montant des sommes versées au titre	394 676	284 778	216 485	296 585	268 423

III – Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration

Les informations présentées dans ce rapport forment le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des articles L225-37 et suivants du Code de commerce préparé sur la base des délibérations du Conseil d'Administration avec l'appui des directions fonctionnelles de la Société.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1. COMPOSITION DU CONSEIL

Au 31 décembre 2023, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société :

Thierry Lievre

Fondateur, Président-Directeur Général

56 ans

Thierry Lievre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le groupe U10 Corp et en est l'actionnaire majoritaire.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 308.

Yohann Lievre

Administrateur, Directeur Général Délégué

34 ans. Il rejoint l'entreprise familiale en 2013 et y entreprend dès les premières années une transformation digitale.

En 2019, il devient Président de la filiale principale du groupe, la société U10 SAS, par l'intermédiaire de sa société YL Cap.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 5 343.

Erick Pouilly

Administrateur indépendant

61 ans. De formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissement américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 7 500.

LVR Capital

Administrateur

LVR Capital est la holding personnelle de Thierry Lievre, fondateur du groupe U10, Président et Directeur Général. LVR Capital est détenue directement et indirectement à 100 % par Thierry Lievre. Elle est représentée par Monsieur Laurent Simon, Avocat, domicilié 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, représentant permanent.

Nombre d'actions détenues directement et indirectement : 12 296 307.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure au point 3.1.

La Société aspire profondément à féminiser son Conseil d'Administration dans sa composition et ce, même si elle n'est pas soumise à l'obligation légale de représentation équilibrée des hommes et des femmes instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, modifiée par les lois du 4 août 2014, du 22 mai 2019 et par l'ordonnance du 16 septembre 2020 et dont les seuils sont fixés par l'article L225-18-1 du Code de commerce.

1.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du

Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

La composition du Conseil d'Administration traduit le souhait de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement du groupe UIO, soucieux de l'intérêt des actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions, s'impliquant suffisamment dans les délibérations pour participer effectivement aux décisions du Conseil.

1.3. SYSTEME MONISTE UNIFIE DE DIRECTION GENERALE ET LIMITATIONS EVENTUELLES APORTEES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L225-51-1 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'Administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Le système moniste unifié répond étroitement aux fonctionnements et spécificités du groupe UIO, qui est un groupe à taille humaine, présidé par un Dirigeant entrepreneur. Il permet de renforcer l'efficacité opérationnelle avec une meilleure coordination des opérations au sein du Groupe. De plus, il simplifie le processus décisionnel et permet ainsi de gagner en réactivité face à l'environnement concurrentiel. Enfin, il permet une unicité de commandement en interne et en externe, tout en favorisant une relation étroite entre dirigeants et actionnaires.

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

1.4. CONFLITS D'INTERETS

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun administrateur n'a fait part de l'existence de conflit d'intérêt.

1.5. MISSIONS ET ACTIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil d'Administration :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- autorise les cautions, avals et garanties ;
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts ;
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels ;
- examine les documents de gestion prévisionnelle ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2023 :

Date	Taux de présence	Ordre du jour
22/02/2023	75 %	<p>Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires annuel 2022</p> <p>Examen et arrêté des comptes sociaux et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires</p> <p>Communiqué financier des résultats annuels 2022</p> <p>Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle</p> <p>Proposition d'affectation du résultat</p> <p>Mise en place d'un programme de rachat d'actions</p> <p>Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale</p> <p>Rédaction et mise au point du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration</p> <p>Autorisations financières de l'Assemblée Générale des actionnaires à conférer au Conseil d'Administration</p> <p>Examen des conventions réglementées</p> <p>Convocation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires prévue le 21 juin 2023 devant notamment statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, avec l'ordre du jour suivant :</p>
26/04/2023	100 %	<p>– Examen des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés et sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>– Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>– Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>– Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.</p> <p>– Quitus aux administrateurs.</p> <p>– Affectation du résultat.</p> <p>– Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.</p> <p>– Autorisation consentie au conseil d'administration pour opérer en bourse sur les propres actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.</p> <p>– Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions.</p> <p>– Pouvoirs pour les formalités légales.</p> <p>Délégation des pouvoirs à Thierry LIEVRE, Président – Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette Assemblée.</p>
21/06/2023	75 %	<p>Mise en place du programme de rachat par la Société de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2023</p>
26/07/2023	75 %	<p>Communiqué Financier sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2023</p>
27/10/2023	75 %	<p>Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du Groupe UIO et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2023</p> <p>Analyse des documents de gestion prévisionnelle</p> <p>Communiqué Financier du premier semestre 2023</p> <p>Renouvellement des standby de la Société conférées à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK CO., LTD et à la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO</p>

2. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées :

« RÈGLES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

CONVOCACTION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi ».

3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

3.1. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DE U10 CORP

Les mandataires sociaux ont exercé en 2023 au sein de U10 Corp les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lievre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président - Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 1/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 1/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
Yohann Lievre 124 avenue des Granges Thizy-Les-Bourgs (69240) C/O U10	Directeur Général Délégué	CA du 13/12/2019	CA du 1/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027
	Administrateur	AGM du 03/06/2020		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2025
Erick Pouilly 19211 Stone Brook Chapel Hill, NC, 27517 USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009	AGM du 2/06/2021	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2026
SAS LVR Capital Représentant permanent : Laurent Simon 1 place Verrazzano CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 29/10/2012	AGM du 1/06/2022	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2027

3.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU SEIN DU GROUPE U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2023 au sein des sociétés du groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

Thierry Lievre	Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais Directeur de U10 Limited Gérant de U-WEB jusqu'au 2 juillet 2023
Yohann Lievre	Président YL Cap SAS, elle-même Présidente de U10 SAS
LVR CAPITAL	Directrice Générale de U10 SAS Directrice Générale de YL Cap, elle-même Présidente de U10 SAS

3.3. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES HORS DU GROUPE UIO

Les mandats exercés par les administrateurs mentionnés ci-dessous sont donnés au 31 décembre 2023 sur la base des informations actualisées ou connues de la Société.

Mandats exercés hors du groupe UIO	2023	2022	2021	2020	2019
Thierry Lievre					
Président de TLK.USA LLC
Président de LVR Capital SAS
Yohann Lievre					
Directeur Général de LVR Capital SAS
Président de YL Cap SAS
Erick Pouilly					
Administrateur de la société Lucidity Lights Inc. USA
Président de la société Focus, LLC, USA
Administrateur de la société Sterling Investco, LLC, USA
Administrateur de la société Fabulous Floors Inc, LLC, USA
Administrateur de la société Poblocki, USA
Gérant de la SCI JEEESP
Président de la société PIC LLC, USA
Président de la société US.IN, LLC, USA
Président de la société FUSAIN, LLC, USA
Président de la société VALUS, LLC, USA
Vice-Président de la société TLK.USA LLC
Administrateur du SP Anderson Group, Canada
LVR Capital					
Gérante de la SNC LE QUAI
Gérante de la SNC LA CASA
Gérante de la SNC NUMA BLANC
Gérante de la SNC CARAT
Gérante de la SNC SUN ARBOIS
Présidente de la SAS DOCKER
Gérante de la SNC MILLE 8
Gérante de la SNC SUNSET
Gérante de la SNC CAP 33
Présidente de la SAS INVESTORY
Directrice Générale de la SAS TAWABIKA

4. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L225-37-4 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société,
- et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Nous vous informons qu'aucune convention visée par les dispositions ci-dessus n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5. Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Dans le cadre du renouvellement des délégations d'augmentations de capital en cours de validité, l'Assemblée Générale du 21 juin 2023 a mis fin à certaines autorisations données par l'Assemblée Générale du 2 juin 2021 et du 1er juin 2022. Les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2023 font l'objet, en application des dispositions de l'article L225-37-4 al.3 du Code de commerce, d'une présentation synthétique figurant dans le tableau ci-après :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Durée de l'autorisation	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Onzième résolution)	1 ^{er} juin 2022	26 mois	1 ^{er} août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. (Douzième résolution)	1 ^{er} juin 2022	26 mois	1 ^{er} août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé. (Treizième résolution)	1 ^{er} juin 2022	26 mois	1 ^{er} août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au conseil d'administration aux fins de d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. (Quatorzième résolution)	1 ^{er} juin 2022	26 mois	1 ^{er} août 2024	10 000 000 € dans la limite de 10 % du capital social Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. (Quinzième résolution)	1 ^{er} juin 2022	26 mois	1 ^{er} août 2024	10 000 000 € Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (Seizième résolution)	1 ^{er} juin 2022	26 mois	1 ^{er} août 2024	limite de 15 % de l'émission initiale Plafond global : 40 000 000 €	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L225-129-6 du Code de Commerce et L3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (Dix-septième et dix-huitième résolutions)	1 ^{er} juin 2022	26 mois	1 ^{er} août 2024	Dans la limite de 3 % du capital	Non utilisée à ce jour Rapport CAC 28 avril 2022

1. BILAN CONSOLIDE	page 26
2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	page 27
3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	page 28
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	page 29
5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	page 29
5.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	page 29
5.2. PRESENTATION DES POSTES DE BILAN	page 31
5.2.1. <i>Actifs immobilisés</i>	<i>page 31</i>
5.2.1.1. <i>Écarts d'acquisition</i>	<i>page 31</i>
5.2.1.2. <i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>page 32</i>
5.2.1.3. <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>page 32</i>
5.2.1.4. <i>Immobilisations financières</i>	<i>page 33</i>
5.2.2. <i>Actifs circulants</i>	<i>page 33</i>
5.2.2.1. <i>Stocks</i>	<i>page 33</i>
5.2.2.2. <i>Créances</i>	<i>page 33</i>
5.2.2.3. <i>Disponibilités</i>	<i>page 34</i>
5.2.3. <i>Capitaux Propres</i>	<i>page 35</i>
5.2.3.1. <i>Plans d'options de souscription d'actions</i>	<i>page 35</i>
5.2.3.2. <i>Information sur le capital</i>	<i>page 35</i>
5.2.3.3. <i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>	<i>page 35</i>
5.2.4. <i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>page 35</i>
5.2.5. <i>Dettes</i>	<i>page 36</i>
5.2.5.1. <i>Endettement financier net</i>	<i>page 36</i>
5.2.5.2. <i>Dettes fournisseurs et autres dettes</i>	<i>page 37</i>
5.3. PRESENTATION DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	page 38
5.3.1. <i>Chiffre d'affaires</i>	<i>page 38</i>
5.3.2. <i>Résultat d'exploitation</i>	<i>page 38</i>
5.3.2.1. <i>Charges de personnel et effectifs</i>	<i>page 38</i>
5.3.2.2. <i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>page 39</i>
5.3.3. <i>Dotations nettes amortissements et provisions</i>	<i>page 39</i>
5.3.4. <i>Résultat financier</i>	<i>page 39</i>
5.3.5. <i>Résultat exceptionnel</i>	<i>page 39</i>
5.3.6. <i>Impôt sur les bénéfices</i>	<i>page 39</i>
5.3.7. <i>Bénéfice par action</i>	<i>page 40</i>
5.4. INFORMATION SECTORIELLE	page 41
5.5. COMPTE DE RESULTAT PRO FORMA	page 41
5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN	page 41
5.7. PARTIES LIEES	page 42
5.7.1. <i>Entreprises liées</i>	<i>page 42</i>
5.7.2. <i>Rémunérations des dirigeants</i>	<i>page 42</i>
5.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	page 42
5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	page 43

1. Bilan consolidé

BILAN ACTIF - k€					
	Note	2023	AMORT. & PROVISIONS 2023	NET 2023	NET 2022
Immobilisations incorporelles	5.2.1.2	43 532	43 186	346	315
<i>dont écarts d'acquisition</i>	5.2.1.1	40 354	40 354	0	0
Immobilisations corporelles	5.2.1.3	32 615	18 811	13 804	14 638
Immobilisations financières	5.2.1.4	1 373	0	1 373	1 454
Total Actif Immobilisé		77 519	61 997	15 522	16 407
Stocks et en-cours	5.2.2.1	56 115	1 474	54 640	66 613
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	12 999	123	12 876	19 365
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.2.2	17 458	2 143	15 315	12 239
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5.2.2.3	21 922	0	21 922	17 579
Total Actif Circulant		108 493	3 740	104 753	115 797
TOTAL ACTIF		186 012	65 737	120 275	132 205
BILAN PASSIF - k€					
	Note	2023		2022	
Capital			17 111		17 111
Prime d'émission et d'apport			12 807		12 807
Titres d'autocontrôle			-37		-57
Réserves et résultat			9 904		11 448
Capitaux propres - Part du Groupe	4		39 785		41 308
Intérêts minoritaires			888		1 052
Total des capitaux propres	4		40 673		42 361
Provisions pour risques et charges	5.2.4		2 197		2 711
Emprunts et dettes financières	5.2.5.1		43 218		48 865
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.5.2		20 558		23 297
Autres dettes et comptes de régularisation	5.2.5.2		13 630		14 971
Total Dettes			79 603		89 844
TOTAL PASSIF			120 275		132 205

2. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT – k€	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	5.3.1	165 554	183 036
Autres produits d'exploitation		1 896	826
Total produits d'exploitation		167 450	183 862
Achats consommés		-117 403	-130 644
Charges de personnel	5.3.2.1	-17 008	-18 659
Charges externes	5.3.2.2	-24 742	-28 802
Impôts et taxes		-1 569	-1 534
Autres charges d'exploitation		-1 331	-1 475
Résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions - EBITDA		5 397	2 749
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.3	-2 275	-1 191
Résultat d'exploitation		3 122	1 559
Produits financiers		1 244	338
Charges financières		-3 646	-1 785
Résultat financier	5.3.4	-2 402	-1 447
Résultat exceptionnel	5.3.5	-569	-14
Impôt sur les sociétés	5.3.6	19	78
Résultat net consolidé		170	176
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe UIO		161	-16
Intérêts minoritaires		9	192
Résultat par action		0,01	0,00

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

Tableau de flux de trésorerie – k€	Note	2023	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé		170	176
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		1 129	957
Dotations aux amortissements et dépréciations	5.2.11 à 5.2.13	1 690	1 810
Variation de provisions pour risques et charges	5.2.4	-513	-762
Variation des impôts différés	5.3.6	-33	-93
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		-4	39
Divers		-10	-37
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 299	1 133
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		11 289	4 319
Stocks	5.2.2.1	11 973	-5 131
Clients et comptes rattachés	5.2.2.2	6 176	18 408
Fournisseurs	5.2.5.2	-2 489	-3 633
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.2.2 & 5.2.5.2	-4 371	-5 325
Flux net de trésorerie généré par l'activité		12 588	5 452
<i>dont impôt sur les sociétés décaissé</i>		<i>674</i>	<i>-1 443</i>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.1.2	-310	-144
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.1.3	-634	-502
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.1.4	-197	-24
Cessions d'immobilisations	5.2.1.2 à 5.2.1.4	340	198
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	4	-802	-473
Dividendes versés hors Groupe	4	-1 534	-158
Variation des capitaux propres		0	-95
Titres d'autocontrôle	4	20	88
Souscription d'emprunts	5.2.5.1	9 000	2 500
Remboursement d'emprunts à plus de 2 ans à l'émission	5.2.5.1	-7 741	-6 345
Variation des intérêts courus	5.2.5.1	-23	14
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-279	-3 996
Incidence des variations de change		-282	125
Variation de trésorerie		11 225	1 109
Trésorerie d'ouverture	5.2.5.1	-6 108	-7 217
Trésorerie de clôture	5.2.5.1	5 117	-6 108

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants. Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées dans le poste « Clients et comptes rattachés ».

Le montant des intérêts décaissés au cours de l'exercice s'élève à 2 633 k€ (899 k€ au 31 décembre 2022).

4. Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions ¹	Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2021	17 084 736	17 162	12 807	6 456	-145	5 032	41 311	1 018	42 329
Résultat de l'exercice 2022				-16			-16	192	176
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						64	64		64
Total des profits et pertes comptabilisés en 2022		0	0	-16	0	64	48	192	240
Titres d'autocontrôle	-14 477	-51		-57	88		-20		-20
Distribution de dividendes des sociétés intégrées							0	-154	-154
Autres mouvements				-31			-31	-3	-34
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	17 070 259	17 111	12 807	6 352	-57	5 095	41 308	1 053	42 361
Résultat de l'exercice 2023				161			161	9	170
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-154	-154		-154
Total des profits et pertes comptabilisés en 2023		0	0	161	0	-154	7	9	16
Titres d'autocontrôle	7 076	0		-8	20		12		12
Distribution de dividendes des sociétés intégrées				-1 369			-1 369	-173	-1 542
Autres mouvements				-173			-174	0	-174
Capitaux propres consolidés au 31/12/2023	17 077 335	17 111	12 807	4 964	-38	4 941	39 785	888	40 673

(1) après élimination des titres d'autocontrôle

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2023, un dividende de 0,08 € par action, soit la somme de 1 368 857 € a été distribué en 2023.

5. Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés annuels du groupe U10 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 avril 2024.

Faits marquants de l'exercice

U10 a procédé à une opération de lease back consistant en une cession d'un ensemble immobilier suivi d'un contrat de crédit-bail sur 12 ans. Le crédit-bail est retraité en consolidation comme si le bien avait toujours appartenu à U10 et un emprunt est constaté sur la durée du contrat de crédit-bail.

5.1. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ont été préparés selon la méthodologie définie par le règlement ANC n° 2020-01 publié le 6 mars 2020 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ils tiennent compte de la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022 portant sur les modalités de première application du règlement ANC n° 2020-01 qui précise notamment le principe de convergence des comptes consolidés et individuels.

En conséquence, en l'absence de disposition spécifique prévue par le règlement ANC n° 2020-01 sur le traitement du factor, les créances cédées sorties des comptes sociaux individuels n'ont pas été maintenues à l'actif des comptes consolidés.

Méthodes de référence

Conformément au règlement ANC 2020-01, le Groupe applique les méthodes de référence pour l'établissement de ses comptes consolidés et n'est concerné que par l'étalement des frais d'émission d'emprunts et la prise en compte des engagements de retraite et autres avantages du personnel.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le Groupe est constitué de 15 sociétés.

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	2023		2022		Activité
			% de détention	Méthode de consolidation	% de détention	Méthode de consolidation	
Services Centraux	UIO Corp	Création le 4 mai 1994	-	IG	-	IG	Société mère
Maison	UIO	Création le 12 décembre 2003	100 %	IG	100 %	IG	Société commerciale fournisseur B to B en décoration d'intérieur
	FRED OLIVIER	Création le 13 juin 2018	100 %	IG	100 %	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
	LA NOUBA	1 ^{er} juillet 2014	50,95 %	IG	50,95 %	IG	Société spécialisée dans la commercialisation d'articles de fête
	U-WEB	Création le 16 août 2011	51 %	IG	51 %	IG	Société spécialisée dans la vente via les places de marché sur internet d'articles d'équipement de la maison et de la personne
	Asie	SMERWICK GROUP	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG
	LONGFIELD LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	SMERWICK LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie par le biais de sa branche à Taïwan
	SMERWICK TAIWAN BRANCH LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit taiwanais qui réalise le négoce d'articles en provenance d'autres pays de la zone Asie
	MADE IN UIO (ex. HENGWEI ASIA LIMITED)	1 ^{er} juillet 2006	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine
	LONGGANG LIMITED	3 juin 2010	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	HENGWEI SH	6 mai 2011	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois
	Hengqin Management Consulting Co Ltd	18 novembre 2016	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	NEWPRO ASIA LIMITED	1 ^{er} janvier 2013	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	50,1 % contrôle 36,42 % intérêt	IG	Société de droit hongkongais qui réalise le négoce d'articles "prime" en provenance de Chine
	UIO LIMITED	11 septembre 2015	72,69 %	IG	72,69 %	IG	Société de droit hongkongais spécialisée dans l'exportation des gammes Maison

Méthodes de consolidation

UIO Corp détient le contrôle exclusif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Toutes les sociétés sont donc intégrées globalement.

Méthodes de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Depuis le passage en Normes françaises, leur valeur brute est figée et ils sont totalement amortis. Les goodwill créés postérieurement à la transition en Normes françaises seront convertis au taux de clôture à la fin de la période. Aucun nouveau goodwill n'a été créé depuis cette transition.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
1 euro =				
Dollar américain (USD)	1,08159	1,1050	1,05388	1,0666

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat d'exploitation.

5.2. Présentation des postes de bilan

5.2.1. Actifs immobilisés

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan au sein des immobilisations corporelles pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges exceptionnels », si l'événement à l'origine de cette dépréciation répond à cette définition. Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

Amortissements

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 10 ans.

Suite au passage aux normes françaises, le Groupe a repris le plan d'amortissement comme si les amortissements avaient été pratiqués sans discontinuer tout en tenant compte du règlement ANC n° 2015-07 du 23 novembre 2015, abrogé par le règlement ANC 2020-01.

5.2.1.1. Écarts d'acquisition

Écarts d'acquisition - k€	2023			2022	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette	
France	20 515	20 515	-	-	-
Asie	19 839	19 839	-	-	-
Total	40 354	40 354	-	-	-

5.2.1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne supporte aucun frais de recherche et développement.

Immobilisations incorporelles - k€	2023		2022	
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	638	542	96	154
Logiciels, brevets, licences, marques	2 361	2 290	71	162
Autres immobilisations incorporelles	178	-	178	-
Total	3 178	2 832	346	315

Immobilisations incorporelles - k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Dotations	Autres mouvements	Clôture (net)
Matrices - Dessins	154	106	-148	-16	96
Logiciels, brevets, licences, marques	162	37	-139	12	71
Autres immobilisations incorporelles	0	168	0	10	178
Total	315	310	-287	7	346

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs du Groupe sont conformes au règlement CRC 2002-10. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire ou dégressive sur leur durée d'utilisation.

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Les contrats de location financement ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. Les retraitements concernent les terrains et bâtiments de U10 SAS financés par crédit-bail ainsi que l'ensemble immobilier d'U10 Corp ayant fait l'objet d'une opération de lease back en mars 2023. Les terrains et bâtiments sont comptabilisés en immobilisations corporelles et leur financement en emprunts. Une dotation aux amortissements et une charge financière sont également comptabilisées. La construction des biens objet du lease back ayant été initialement financée par un crédit-bail et retraitée dans les comptes consolidés, aucune immobilisation supplémentaire n'a été constatée suite à cette opération.

Immobilisations corporelles - k€	2023		2022	
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	1 965		1 965	1 965
Constructions	18 788	9 476	9 312	10 052
Installations techniques, matériel et outillage	743	675	68	54
Agencements	8 449	6 488	1 961	2 080
Matériel de transport	397	202	195	78
Matériel et mobilier de bureau	2 224	1 970	254	353
Immobilisations en cours	48		48	54
Total	32 615	18 811	13 804	14 637

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur les terrains et bâtiments de Thizy les Bourgs pour une valeur brute de 20 363 k€ et un amortissement cumulé de 9 272 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +149 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

Immobilisations corporelles - k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Dotations	Ecart de conversion	Autres mouvements	Clôture (net)
Terrains	1 965						1 965
Constructions	10 052			-740			9 312
Installations techniques, matériel et outillage	54	38	-1	-23			68
Agencements	2 080	174	-7	-373	-1	88	1 961
Matériel de transport	78	235	-62	-63	1	7	196
Matériel et mobilier de bureau	353	97	0	-204	13	-6	253
Immobilisations en cours	54	90				-96	48
Total	14 637	634	-70	-1 403	13	-7	13 804

5.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts bancaires bloqués et de dépôts et cautionnements. Elles sont constatées au coût d'acquisition.

Immobilisations financières - k€	Ouverture (net)	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Clôture (net)	
Dépôts et cautionnements versés		858	9	-266	-2	595
Autres immobilisations financières		596	188		-11	778
Total		1 455	197	-266	-13	1 373

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux.

Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent des dépôts bancaires pour un montant de 748 k€ (574 k€ en 2022) en garantie de lignes bancaires à court terme.

5.2.2. Actifs circulants

5.2.2.1. Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Stocks - k€	2023			2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	850		850	601		601
Marchandises	55 265	1 474	53 790	67 033	1 021	66 012
Total	56 115	1 474	54 640	67 634	1 021	66 613

5.2.2.2. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque l'essentiel des risques et avantages sont transférés. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du Groupe ont souscrit des contrats d'assurance-crédit auprès d'Allianz Trade. Des provisions sont

constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance-crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement...).

Créances clients :

Clients et comptes rattachés – k€	2023		2022	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	12 999	123	12 876	19 365
Total	12 999	123	12 876	19 365

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées en comptes clients.

Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des contrats d'assurance-crédit et sont intégralement à échéances à moins d'un an.

Autres créances et impôt différés :

Autres créances et impôts différés – k€	2023		2022	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Avances et acomptes versés	1 944	0	1 944	415
Créances sociales	57	0	57	58
Créances fiscales	1 535	0	1 535	1 628
Débiteurs divers	11 267	2 143	9 124	6 745
Créances fiscales IS	8	0	8	698
Charges constatées d'avance	1 641	0	1 641	739
Impôt différé actif	827	0	827	1 702
Ecart de conversion actifs	177	0	177	255
Total	17 458	2 143	15 315	12 239

Les créances fiscales d'IS correspondent aux créances d'impôt société. Les autres créances fiscales sont principalement constituées de TVA déductible ou à récupérer. Leur échéance est à moins d'un an.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel :

- de créances liées à la cession de la société C3M en 2009, pour un montant de 2 142 k€, totalement dépréciées. Des procédures de recouvrement sont toujours en cours sur certaines de ces créances, d'autres ont été constatées en pertes (entièrement dépréciées depuis 2016) ;
- de sommes retenues en garantie dans le cadre du contrat de factoring pour un montant de 7 436 k€ (contre 5 109 k€ au 31 décembre 2022) ;
- de sommes données en garantie dans le cadre de la procédure contentieuse avec l'administration fiscale pour un montant de 1 149 k€ ;
- des avoirs fournisseurs pour un montant de 540 k€ ;

Ils sont à échéance entre 1 et 5 ans, à l'exception des retenues de garantie du contrat d'affacturage et des avoirs fournisseurs qui ont une échéance inférieure à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation. Leur échéance est à moins d'un an, à l'exception de l'étalement des frais d'emprunt (retraitement de l'opération de lease-back).

5.2.2.3. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires débiteurs.

Les comptes courants bancaires bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Disponibilités - k€	2023	2022
Banques, disponibilités	21 922	17 579
Total	21 922	17 579

Comme indiqué en note 5.2.1.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en immobilisations financières pour un montant de 748 k€ (574 k€ en 2022). Il n'y a pas de placements à court terme.

Conformément à la recommandation de l'ANC 2022-02 du 13 mai 2022, les créances cédées au factor ne sont pas reclassées en comptes clients.

Il n'existe pas de disponibilités soumises à restriction (contrôle des changes....).

5.2.3. Capitaux propres

5.2.3.1. Plans d'options de souscription d'actions

Il n'y a pas de plan de souscription d'actions en cours.

5.2.3.2. Information sur le capital

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition et de cession par le Groupe. Les éventuelles dépréciations et plus ou moins-values de cessions, constatées en résultat dans les comptes individuels, sont comptabilisées directement en capitaux propres dans les comptes consolidés, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités. Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, U10 Corp a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer le marché de ses actions.

Au 31 décembre 2023, U10 Corp détient 33 372 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Évolution du capital au cours de l'exercice :

	2022	Augmentation	Diminution	2023
Nombre d'actions composant le capital social*	17 110 707			17 110 707
Instruments dilutifs du capital				
Nombre total d'actions potentielles	17 110 707	0	0	17 110 707
*Dont nombre d'actions propres	40 448		-7 076	33 372
Net des actions propres	17 070 259		7 076	17 077 335

La valeur nominale des actions est de 1€.

5.2.3.3. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2023, un dividende de 0,08 € par action, soit la somme de 1 368 856,56 € a été distribué en 2023.

5.2.4. Provisions pour risques et charges

Provisions pour indemnités de départs en retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite définis selon les dispositions conventionnelles sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Le 5 novembre 2021, le Collège de l'ANC a modifié la recommandation en introduisant un choix de méthodes pour la répartition des droits à prestation pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite. Ces nouvelles dispositions entrent en vigueur pour l'exercice ouvert à la date de publication de cette recommandation modifiée. Le Groupe a choisi de ne pas changer sa méthode de calcul de la provision.

En 2022 et 2023, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2023		2022	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	3,65 %	1,15 %	3,55 %	1,15 %
Taux de croissance des salaires	1,00 %	2,00 %	2,50 %	2,00 %

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

Autres provisions

Des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Les éventuels écarts actuariels seraient comptabilisés en résultat de l'exercice.

Provisions - k€	Ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Clôture
Provisions pour départs en retraite	1 161		-11	-161	-2	988
Litiges commerciaux	475		-389	-86		0
Provision pour risques de change	80	133		-37		177
Autres litiges	995	87	-50			1 032
Total	2 712	220	-450	-283	-2	2 197

Les autres litiges sont relatifs aux risques estimés sur les litiges prud'homaux et fiscaux en cours.

Tests de sensibilité :

La baisse du taux d'actualisation de -0,50 point sur les sociétés françaises aurait conduit à une augmentation de la provision pour départs en retraite de +58 k€.

5.2.5. Dettes

5.2.5.1. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à 21 296 k€ contre 31 285 k€ au 31 décembre 2022.

Les emprunts à moyen terme sont souscrits à taux fixe (13 742 k€). La part de l'endettement à taux variable s'élève à 12 654 k€ et correspond au retraitement du crédit-bail immobilier. Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois + une marge.

Le Groupe a souscrit en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée au coronavirus, plusieurs Prêts Garantis par l'État pour un montant total de 14 625 k€ amortis sur 4 ans après une période de différé d'une année.

Un PGE additionnel a été souscrit en juin 2022 et est amorti selon les mêmes conditions.

Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

■ Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature

Endettement financier net – k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Clôture
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	20 141		-6 399		13 742
Crédit- bail	4 996	9 000	-1 342		12 654
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	25 137	9 000	-7 741	0	26 396
Intérêts courus sur emprunts	40	17	-40		17
Banques, lignes court terme	23 688		-6 621	-262	16 805
Autres dettes financières	23 728	17	-6 661	-262	16 822
Total des dettes financières	48 865	9 017	-14 402	-262	43 218
Disponibilités	-17 579	-4 955	437	175	-21 922
Disponibilités	-17 579	-4 955	437	175	-21 922
Endettement financier net	31 285	4 062	-13 965	-87	21 296

■ Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux

Endettement financier net – k€	Clôture					
		dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	13 742	5 483	8 258	0	13 742	0
Crédit- bail	12 654	1 478	5 531	5 645	0	12 654
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	26 396	6 962	13 789	5 645	13 742	12 654
Intérêts courus sur emprunts	17	17				
Banques, lignes court terme	16 805	16 805				
Autres dettes financières	16 822	16 822	0	0		
Total des dettes financières	43 218	23 784	13 789	5 645		
Disponibilités	-21 922	-21 922				
Disponibilités	-21 922	-21 922	0	0		
Endettement financier net	21 296	1 862	13 789	5 645		

Trésorerie nette – k€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Clôture
Disponibilités	17 579	4 955	-437	-175	21 922
Banques, lignes court terme	-23 688	0	6 621	262	-16 805
Trésorerie nette	-6 108	4 955	6 184	87	5 117

■ Covenants

Aucun emprunt ne contient de covenant.

■ Couverture du risque de taux

Cf. paragraphe « Couvertures de taux » au point 5.6 Engagements hors bilan.

5.2.5.2. Dettes fournisseurs et autres dettes

Fournisseurs - k€	2023	2022
Fournisseurs	20 558	23 297
Total	20 558	23 297

Les dettes fournisseurs sont à échéance de moins d'un an.

Autres dettes - k€	2023	2022
Avances et acomptes reçus / commandes	402	672
Dettes sociales	2 389	2 354
Dettes fiscales	2 325	2 557
Fournisseurs d'immobilisations	79	71
Dividendes à payer	1 040	898
Comptes courants d'associés	16	61
Dettes fiscales (IS)	2	2
Dettes diverses	5 805	5 413
Produits constatés d'avance	33	1
Ecart de conversion passif	122	794
Provision pour impôts différés passifs	1 419	2 148
Total	13 630	14 971

Les dettes fiscales hors impôt sur les sociétés sont constituées essentiellement de TVA à payer. Les dettes diverses comprennent principalement les avoirs à établir. Les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an.

5.3. PRESENTATION DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.3.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période (cf. § Méthodes de conversion).

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se répartit de la façon suivante :

Chiffre d'affaires hors groupe - k€	2023	%	2022	%
France	131 665	80%	146 022	80%
Union Européenne	20 031	12%	20 751	11%
Hors Union Européenne	13 857	8%	16 263	9%
Total	165 554		183 036	

La première enseigne cliente du Groupe représente 27,5 % du chiffre d'affaires et est constituée à la fois de magasins adhérents à la centrale et de magasins indépendants.

5.3.2. Résultat d'exploitation

5.3.2.1. Charges de personnel et effectifs

Charges de personnel - k€	2023	2022
Salaires et traitements	12 602	13 823
Charges sociales	4 406	4 835
Total	17 008	18 659

Effectif moyen	2023	2022
Marketing / Communication	3	2
Achats	46	52
Commercial	109	107
Logistique	102	109
Administration / Finances	36	38
Informatique	13	10
Total	309	317

5.3.2. Autres charges d'exploitation

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

Autres charges d'exploitation - k€	2023	2022
Total charges externes, dont principalement :	24 742	28 802
<i>Transport</i>	8 366	9 870
<i>Locations et charges locatives</i>	4 286	4 316
<i>Publicité, publications</i>	3 813	3 932
<i>Intermédiaires et honoraires</i>	2 067	3 490
<i>Entretien & réparations</i>	1 663	1 262
<i>Frais de déplacement, missions, réceptions</i>	1 201	968
<i>Primes d'assurance</i>	900	889
<i>Personnel extérieur</i>	632	1 310
Autres charges d'exploitation	1 331	1 475
Total	26 073	30 276

5.3.3. Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotations (+) nettes des reprises (-) - k€	2023	2022
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 690	1 810
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	453	152
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	10	-248
Dotations nettes diverses	-69	-524
Dotations nettes d'exploitation	2 085	1 191
Dotations nettes financières	-6	20
Autres dotations nettes exceptionnelles	-438	-258
Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice	1 641	952

5.3.4. Résultat financier

Résultat financier - k€	2023	2022
Charges financières nettes, dont :	-2 298	-1 594
- coût de l'endettement financier net	-2 633	-899
- autres	335	-695
Gain (perte) de change non opérationnels	-104	148
Total	-2 402	-1 447

5.3.5. Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments inhabituels, significatifs et non récurrents. Les autres charges et produits exceptionnels concernent essentiellement des dotations aux provisions pour litiges, des charges et produits sur exercices antérieurs, des cessions d'immobilisations et des charges non récurrentes.

5.3.6. Impôt sur les bénéfices

Impôt exigible et impôts différés

Les sociétés françaises détenues à plus de 95 % font partie d'un groupe d'intégration fiscale composé des sociétés UIO Corp, UIO et FRED OLIVIER. L'économie d'impôts réalisée en 2023 s'élève à 62 k€. Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs.

L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de trois ans, sauf cas particulier.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La société a fait l'objet d'une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015. La notification de redressement reçue de l'administration est contestée par la société. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes sont intégralement contestées, une provision est comptabilisée depuis 2020.

■ Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée

Rapprochement de la charge d'impôt - k€	2023	2022
Résultat avant impôt	151	98
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Impôt théorique au taux de droit commun français	38	24
Incidence des taux d'imposition étrangers	-147	-176
Incidence des différences permanentes	105	74
Incidence des impôts différés des exercices antérieurs	31	
Incidence des crédits d'impôts	-137	
Impôts différés non activés à la clôture	91	11
Autres	-1	-11
Impôt effectif	-19	-78

■ Ventilation de la charge d'impôt

Ventilation de la charge d'impôt - k€	2023	2022
Impôt exigible	15	15
Charge (crédit) d'impôt différé	-34	-93
Total	-19	-78

■ Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

Solde des impôts différés par nature k€	2023		2022	
	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit-bail		1 064	962	1 704
Provisions indemnités de départ à la retraite	237		274	
Profits sur stocks	2		4	
Reports déficitaires	531		177	
Provisions réglementées		357		385
Autres différentes temporaires	57		285	59
Total	827	1 421	1 702	2 148

5.3.7. Bénéfice par action

Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'actions s'élève à 17 110 707. Il n'y a pas d'instrument dilutif du capital. Le résultat net par action est égal à 0,01 €

5.4. INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

Il est organisé en deux principales zones géographiques :

- le pôle Europe dont l'activité consiste à expédier directement en magasins ou sur les plateformes logistiques des clients français ou internationaux les gammes qu'il conçoit
- le pôle Asie dont l'activité de sourcing, contrôle qualité et commercialisation des gammes créées par le groupe UIO s'adresse à la distribution internationale.

2023	Europe	Asie	Total
Chiffre d'affaires	134 404	31 150	165 554
Résultat d'exploitation	2 502	620	3 122
Immobilisations incorporelles	346	0	346
Immobilisations corporelles	13 760	44	13 804
Immobilisations financières	823	549	1 373

2022	Europe	Asie	Total
Chiffre d'affaires	147 690	35 346	183 036
Résultat d'exploitation	947	612	1 559
Immobilisations incorporelles	315	0	315
Immobilisations corporelles	14 606	32	14 638
Immobilisations financières	1 073	382	1 455

5.5. COMPTE DE RESULTAT PRO FORMA

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre au cours de l'exercice.

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des engagements hors bilan hors les locations en cours et les intérêts restant dus sur contrats d'emprunts.

Engagements hors bilan - en k€	Principales caractéristiques	Note	2023	2022
LIES AU PERIMETRE DU GROUPE				
<i>1/ Engagements donnés</i>				
<i>2/ Engagements reçus</i>				
LIES AU FINANCEMENT				
<i>1/ Engagements donnés</i>				
Nantissements de titres de participation		1-2		
Nantissements de comptes bancaires	Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt	(1)		
Instruments de couverture	Couverture de taux sur emprunts	(1)	6 960	
<i>2/ Engagements reçus</i>				
Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre			3 000	
LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES				
<i>1/ Engagements donnés</i>				
Crédit-bail non retraité			283	74
Instruments de couverture	Contrats d'achats à terme de dollars US		0	2 916
	Contrats de ventes à terme d'euros			
<i>2/ Engagements réciproques</i>				
Crédits documentaires fournisseurs			6 069	5 579
Crédits documentaires clients				

1) Solde de l'emprunt à la fin de la période

■ Garanties

Pour mémoire, des garanties sont données aux banques des sociétés du Groupe sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie. Au 31 décembre 2023, le montant de ces garanties s'élève à 10 860 k€ et les découverts correspondants à 4 302 k€.

Par ailleurs, afin de garantir toutes les sommes dues au titre du contrat de crédit-bail immobilier souscrit en 2023 et retraité dans les comptes consolidés, les garanties suivantes ont été accordées : nantissement de l'avance-preneur (1 500k€ à la date de souscription), nantissement du contrat de crédit-bail et cession Dailly des loyers.

■ Couverture de change

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises). Il n'y avait pas de contrat en cours au 31 décembre 2023.

■ Couvertures de taux et autres engagements

Le contrat de crédit-bail souscrit à taux variable lors de l'opération de lease back fait l'objet d'une couverture de type « Collar » sur un montant partiel du nominal.

A la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif.

■ Engagements reçus et engagements réciproques

Le Groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs et clients. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 6 069 k€ au 31 décembre 2023. La ligne « Engagements reçus » concerne une caution reçue dans le cadre de la souscription du crédit-bail immobilier.

5.7. PARTIES LIEES

Sont considérés comme dirigeants le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du Conseil d'Administration de la société UIO Corp.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société UIO Corp.

5.7.1. Entreprises liées

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 37 k€ pour les prestations de services données, 48 k€ de prestations de services reçues. Les créances s'élèvent à 489 k€ et il n'y a pas de dette au 31 décembre 2023.

5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée en 2022 et 2023 à 449 k€ hors charges sociales.

Les membres de la direction n'ont perçu aucune avance, aucun crédit au 31 décembre 2023 et ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi alloué par la Société.

5.8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes consolidés 2023 n'est à signaler.

5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU EN CHARGE POUR LE GROUPE

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux commissaires aux comptes de U10 Corp ainsi qu'aux membres de leur réseau.

Honoraires - k€	2023						2022					
	Réseau EXCO		ORFIS		Total		Réseau EXCO		ORFIS		Total	
Audit												
Commissariat aux comptes	97	100%	38	100%	135	100%	100	97%	34	100%	134	97%
* Emetteur	28	28%	38	100%	65	48%	27	27%	34	100%	61	46%
* Filiales intégrées globalement	70	72%			70	52%	73	73%			73	54%
Missions accessoires												
* Emetteur							3.5	3%			3.5	3%
* Filiales intégrées globalement							3.5	3%				
Sous-total	97	100%	38	100%	135	100%	103	100%	34	100%	137	100%
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total												
Total	97	100%	38	100%	135	100%	103	100%	34	100%	137	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société UIO CORP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UIO CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 5.2.2.1 de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables suivies relatives à l'évaluation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons revu le caractère approprié des principes comptables appliqués par le groupe relatif à la comptabilisation des stocks. Nous nous sommes assurés, au travers de sondages, de la correcte mise en œuvre de ces principes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Roanne & Villeurbanne, le 30 avril 2024.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO HESIO
Frédéric VILLARS

ORFIS
Bruno GENEVOIS

1. BILAN	Page 47
2. COMPTE DE RESULTAT	Page 48
3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	Page 48
Evènements marquants de l'exercice	
Evènements postérieurs à la clôture	
3.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	Page 48
3.1.1. Immobilisations incorporelles	Page 49
3.1.2. Immobilisations corporelles	Page 49
3.1.3. Immobilisations financières	Page 49
3.1.4. Créances	Page 49
3.1.5. Disponibilités	Page 49
3.1.6. Opérations en devises	Page 49
3.1.7. Provisions pour risques et charges	Page 49
3.1.8. Impôts sur les sociétés	Page 49
3.1.9. Provisions pour avantages du personnel	Page 50
3.2. COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	Page 50
3.2.1. Bilan	Page 50
3.2.1.1. Immobilisations incorporelles	Page 50
3.2.1.2. Immobilisations corporelles	Page 51
3.2.1.3. Immobilisations financières	Page 51
3.2.1.4. Créances clients et autres créances	Page 52
3.2.1.5. Comptes de régularisation	Page 52
3.2.1.6. Capitaux propres	Page 53
3.2.1.7. Provisions pour risques et charges	Page 53
3.2.1.8. Disponibilités et endettement financier	Page 53
3.2.1.9. Fournisseurs	Page 54
3.2.1.10. Autres dettes	Page 54
3.2.1.11. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	Page 55
3.2.1.12. Inventaire des valeurs mobilières	Page 55
3.2.2. Compte de résultat	Page 55
3.2.2.1. Chiffre d'affaires	Page 55
3.2.2.2. Répartition géographique	Page 56
3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs	Page 56
3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions	Page 56
3.2.2.5. Charges et produits financiers	Page 56
3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels	Page 57
3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices	Page 57
3.2.3. Engagements hors bilan	Page 57
3.2.3.1. Engagements donnés	Page 57
3.2.3.2. Engagements reçus	Page 58
3.2.3.3. Autres engagements réciproques	Page 58
3.2.4. Tableau des filiales et participations	Page 58
3.2.5. Parties liées	Page 59
3.2.6. Informations concernant les risques de marché	Page 59
3.2.6.1. Risques de change	Page 59
3.2.6.2. Risques de taux	Page 59

1. BILAN

ACTIF - k€	2023			2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	1 276	1 189	86	158
Immobilisations corporelles	665	613	52	194
Immobilisations financières	95 145	18	95 127	93 733
Actif immobilisé	97 086	1 820	95 266	94 085
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	265	0	265	282
Autres créances	12 013	2 143	9 871	9 390
Disponibilités	343	0	343	321
Actif circulant	12 621	2 143	10 479	9 993
Comptes de régularisation	402	0	402	201
TOTAL	110 109	3 962	106 146	104 278

PASSIF - k€	2023		2022
	Capital	17 111	
Prime d'émission ou de fusion	12 807		12 807
Réserve légale	1 726		1 726
Autres réserves	36 303		36 303
Report à nouveau	1 839		1 749
Résultat de l'exercice	-335		1 459
Provisions réglementées	0		399
Capitaux propres	69 450		71 553
Provisions pour risques et charges	1 055		1 043
Dettes financières	24 785		29 928
Dettes fournisseurs	861		462
Dettes fiscales et sociales	189		175
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8		9
Autres dettes	3		965
Comptes de régularisation	9 795		144
TOTAL	106 146		104 278

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT - k€	2023	2022
Chiffre d'affaires net	1 920	1 300
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	29	41
Autres produits	1 114	1 078
Total produits d'exploitation	3 063	2 419
Achats de marchandises	0	0
Autres achats et charges externes	1 751	1 585
Impôts et taxes	158	100
Charges de personnel	971	1 045
Dotations aux amortissements et provisions	195	193
Autres charges	25	284
Total charges d'exploitation	3 100	3 207
Résultat d'exploitation	-38	-789
Produits financiers	1 738	3 424
Charges financières	2 175	1 040
Résultat financier	-436	2 384
Résultat courant avant impôt	-474	1 595
Produits exceptionnels	421	22
Charges exceptionnelles	345	158
Résultat exceptionnel	76	-136
Impôts sur les bénéfices	-62	0
Résultat net	-335	1 459

3. ANNEXE

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société le 30 avril 2024.

• Evènements marquants de l'exercice

UIO a procédé à une opération de lease back consistant en une cession d'un ensemble immobilier suivi d'un contrat de crédit-bail sur 12 ans.

• Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La société a opté pour un traitement prospectif.

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives. Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement. Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions d'exploitation : de 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 20 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

3.1.4 Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

3.1.5 Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

3.1.7 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation.

3.1.8 Impôts sur les sociétés

La société UIO Corp est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés UIO et Fred Olivier.

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle était imposée séparément. En cas de déficit fiscal sur l'exercice, chaque société constate immédiatement l'économie d'impôt née de ce déficit dans ses comptes sociaux.

Une procédure de contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2013 à 2015 a conduit à une notification de redressement. Une procédure contentieuse est engagée à la clôture. Les sommes sont intégralement contestées, une provision a été constatée depuis 2020.

3.1.9 Provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation. Les écarts actuariels sont, le cas échéant, comptabilisés en résultat.

En 2022, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,55%
- Taux de croissance des salaires : 2,50%
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

En 2023, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,65%
- Taux de croissance des salaires : 1,00%
- Âge de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 65 ans

3.2 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.2.1 BILAN

3.2.1.1 Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	2023			2022
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	1 241	1 189	52	116
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	35	-	35	35
Immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	7
Total	1 276	1 189	86	158

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2023	2022
Solde en début d'exercice	158	237
Acquisitions	60	42
Cessions (valeur brute)	-	-
Dotations aux amortissements	-132	-120
Amortissements des immobilisations cédées	-	-
Solde en fin d'exercice	86	158

3.2.1.2 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	2023			2022
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Terrains bâtis	-	-	-	78
Bâtiments	-	-	-	11
Agencements	321	287	34	44
Matériel de transport	79	79	-	3
Matériel et mobilier de bureau	266	247	18	57
Immobilisations corp. en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles.	-	-	-	-
Total	665	613	52	194

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2023	2022
Solde en début d'exercice	194	262
Acquisitions	10	5
Cessions (valeur brute)	-221	-2
Dotations aux amortissements	-62	-72
Amortissements des immobilisations cédées	133	1
Solde en fin d'exercice	52	194

3.2.1.3 Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	2023			2022
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres de participation	93 283	15	93 268	93 268
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	1 862	2	1 860	465
Total	95 145	18	95 127	93 733

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 37 k€. Celles-ci ont été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2023	2022
Solde en début d'exercice	93 733	93 854
Acquisitions	1 648	361
Cessions	-259	-475
Dotations aux provisions	-	-8
Reprises de provisions	5	-
Solde en fin d'exercice	95 127	93 733

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres et les moyens mis à disposition du contrat de liquidité s'élèvent à 147 k€ pour les acquisitions et 158 k€ pour les diminutions.

3.2.1.4 Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	2023		2022	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Acomptes et avances versés sur commandes	29	-	29	66
Clients	265	-	265	282
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	-	-	-	-
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	-	689
Etat, autres impôts et taxes	64	-	64	133
Taxe sur la valeur ajoutée	262	-	262	135
Groupe et associés	5 140	-	5 140	4 538
Fournisseurs débiteurs	464	-	464	288
Débiteurs divers	6 055	2 143	3 912	3 540
Total	12 278	2 143	10 135	9 672

Les échéances des créances clients, état et groupe et associés sont à moins d'un an.

Les débiteurs divers comprennent un montant de 2 143 k€ au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M déprécié en totalité, des produits à recevoir au titre de dividendes intragroupe pour 2 768 k€ et de sommes données en garantie dans le cadre de la procédure contentieuse avec l'administration fiscale pour un montant de 1 149 k€.

Leur échéance est comprise entre 1 et 5 ans. Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	2023		2022	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Etat, autres impôts et taxes	64	-	64	133
Débiteurs divers	2 768	-	2 768	2 391
Total	2 832	-	2 832	2 524

3.2.1.5 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 329 k€, concernent :

- des charges de crédit-bail pour 225 k€
- des charges de location et charges locatives pour 48 k€
- des charges d'entretien pour 27 k€
- des charges de gestion courante pour 29 k€

L'écart de conversion actif correspond à des créances en dollars US pour 3 093 k\$ et des dettes pour 7 k\$.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 9 713 k€ et sont principalement composés de la plus-value sur l'opération de lease back réalisée en 2023 (9 698 k€) et étalée sur la durée du crédit-bail immobilier, soit 12 ans.

3.2.1.6 Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2021	17 161 547	17 162	12 807	40 129	70 097
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	1 459	1 459
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	93	93
Autres mouvements	-50 840	-51	-	-44	-95
Solde au 31/12/2022	17 110 707	17 111	12 807	41 636	71 553
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-335	-335
Dividendes versés	-	-	-	-1 369	-1 369
Provisions réglementées	-	-	-	-399	-399
Autres mouvements	-	-	-	-	0
Solde au 31/12/2023	17 110 707	17 111	12 807	39 533	69 450

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, le nombre d'actions détenues par la société est 33 372.

3.2.1.7 Provisions pour risques et charges

La provision pour risques correspond à une provision pour perte de change pour 72 k€, et à une provision pour divers litiges pour 925 k€.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 57 k€.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31/12/2023
Provisions pour risques	967	31	-	-1	997
Provisions pour charges	76	-	-	-18	57
Total	1 043	31	-	-19	1 055

3.2.1.8 Disponibilités et endettement financier

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 35,2% des fonds propres (41,4% fin 2022). Il est exclusivement souscrit en euros.

k€	2023	2022
Valeurs mobilières de placement	-	-
Banques, comptes courants débiteurs	343	321
Caisses	-	-
Total	343	321

L'endettement financier s'analyse comme suit :

k€	Total	2023			2022	
		< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total	
Emprunts > 2 ans à l'origine	6 650	2 528	4 122	-	9 615	
Concours bancaires de trésorerie	16 063	16 063	-	-	18 358	
Intérêts courus	319	319	-	-	158	
Autres dettes financières court terme	1 753	1 753	-	-	1 797	
Total	24 785	20 663	4 122	-	29 928	

La variation de l'endettement financier s'analyse comme suit :

k€	2023	2022
Solde en début d'exercice	29 928	27 225
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	-	-
Variation des concours bancaires	-2 295	2 765
Souscription de prêts garantis par l'état	-	2 500
Remboursement / diminution d'emprunts > 2 ans à l'origine	-2 964	-2 698
Variation des intérêts courus	160	134
Variation des autres dettes financières court terme	-44	1
Solde en fin d'exercice	24 785	29 928

Les Prêts Garantis par l'Etat souscrits en 2020 et 2022 sont amortis sur une durée de 4 ans, après une période de différé d'un an.

3.2.1.9 Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs comprennent 270 k€ au titre des charges à payer.

3.2.1.10 Autres dettes

Elles sont constituées de :

k€	2023	2022
Personnel et comptes rattachés	31	37
Sécurité sociale et organismes sociaux	63	83
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	13	17
Autres impôts et taxes	82	37
Dettes sur immobilisations	8	9
Avances et acomptes reçus	-	-
Groupe et associés	-	962
Dettes diverses	3	3
Total	200	1 148

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2023	2022
Personnel et comptes rattachés	31	37
Sécurité sociale et organismes sociaux	13	16
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	17
Autres impôts et taxes	64	19
Dettes sur immobilisations	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-
Groupe et associés	-	-
Dettes diverses	-	-
Total	108	90

3.2.1.11 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan k€	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-
Participations	93 268	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	265	-	-
Autres créances	8 372	-	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	491	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	0	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-

3.2.1.12. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire k€
I. TITRES DE PARTICIPATION			93 268
Sociétés françaises			
UIO	5 400 631	99,99%	74 737
U-WEB	1 530	51,00%	0
Sociétés étrangères			
SMERWICK GROUP	7 269	72,69%	18 530
II. AUTRES TITRES IMMOBILISES			35
Sociétés françaises			
Actions propres	37 051	0,20%	35
Parts sociales Crédit Coopératif	10	NS	0
Sociétés étrangères			
III. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			-
Sociétés françaises			
Sociétés étrangères			
Total général (I+II+III)			93 303

3.2.2 COMPTE DE RESULTAT

3.2.2.1 Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est soit la réalisation de la prestation, soit la livraison de la commande au client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros au cours du jour de l'opération, selon les parités quotidiennes publiées par la Banque de France.

3.2.2.2 Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2023	2022
Tiers France	38	43
Tiers Union Européenne	-	-
Tiers hors Union Européenne	-	-
Sociétés du groupe	1 882	1 258
Total	1 920	1 300

3.2.2.3 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2023	2022
Salaires et traitements	703	749
Charges sociales	268	297
Total	971	1 045

L'effectif à la clôture de l'exercice, hors mandataires sociaux s'établit comme suit :

	2023	2022
Cadres	2	3
Agents de maîtrise	-	-
Employés	-	-
Total	2	3

3.2.2.4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2023	2022
Dotations aux amortissements des immobilisations	195	192
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	1	-
Total	195	193

3.2.2.5 Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2023	Dont entreprises liées	2022	Dont entreprises liées
Charges d'intérêts des emprunts	-95		-143	
Charges d'intérêts court terme	-1 046	-8	-215	
Produits d'intérêts court terme	58		96	
Escomptes accordés			-	
Différences de change nettes	-16		10	
Escomptes obtenus				
Revenus des titres de participations	1 008	1 008	3 251	3 251
Autres	-346	-890	-616	-598
Total	-436	111	2 384	2 654

Conformément à la norme 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change liés aux opérations commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Pour l'exercice 2023, les différences de change nettes comptabilisées en exploitation s'élèvent à 1 089 k€.

3.2.2.6 Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2023	2022
Résultat net sur opérations de gestion	-328	-18
Résultat net sur opérations en capital	-	-18
Dotations / Reprises de provisions	404	-100
Total	76	-136

Le résultat exceptionnel intègre les frais de l'opération de lease back ainsi que la reprise des amortissements dérogatoires antérieurement constatés sur l'immeuble cédé.

3.2.2.7 Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2023	2022
Sur résultat courant	-66	-
Sur résultat exceptionnel	3	-
Total	-62	-

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société constate un produit d'impôt au 2023.

3.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES	23 631	8 297
Nantissements de comptes bancaires	6 891	-
Crédit-bail	10 993	-
Créances cédées non échues	-	-
Caution de contre-garantie sur marchés	-	-
Aval, caution et garanties données	5 747	8 297
Autres engagements donnés	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	3 000	-
Aval, caution et garanties reçues	3 000	-
Crédit-bail	-	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	-	2 813
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme	-	2 813
Autres engagements réciproques	-	-
Total	26 631	11 110

3.2.3.1 Engagements donnés

Le contrat de crédit-bail souscrit à taux variable lors de l'opération de lease back fait l'objet d'une couverture de type « Collar » sur un montant partiel du nominal.

Emprunt - k€	Type	Mise en place de l'opération	Début	Fin	Montant initial de la couverture - k€	Solde au 31/12/2023 -k€
10 500	TAUX COLLAR	12/01/2023	01/03/2023	01/03/2030	7 200	6 891
Total					7 200	6 891

Par ailleurs, afin de garantir toutes les sommes dues au titre du contrat de crédit-bail immobilier souscrit en 2023, les garanties suivantes ont été accordées : nantissement de l'avance-preneur (1 500 k€ à la date de souscription), nantissement du contrat de crédit-bail et cession Dailly des loyers.

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 5 747 k€.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	k\$	k€
Standby	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	30/04/2024	750	679
Standby	Smerwick Group et ses filiales	FUBON	30/04/2024	250	226
Standby	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	30/11/2024	600	543
Garantie à première demande	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	30/09/2025	2 150	1 946
Garantie à première demande	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	30/09/2025	2 000	1 810
Garantie à première demande	Smerwick Group et ses filiales	ICBC (MICB)	30/09/2025	600	543
Total				6 350	5 747

Les engagements de crédit-bail immobilier s'analysent comme suit :

k€	2023
Valeur d'origine	10 500
Amortissements théoriques	1 073
Cumul exercices antérieurs	-
Dotations de l'exercice	1 073
Redevances payées	1 001
Cumul exercices antérieurs	-
Redevances de l'exercice	1 001
Redevances restant à payer	10 993
à 1 an au plus	903
entre 1 et 5 ans	3 614
à plus de 5 ans	6 477
Valeur résiduelle	0

3.2.3.2 Engagements reçus

Il concerne une caution reçue dans le cadre de la souscription du crédit-bail immobilier.

3.2.3.3 Autres engagements réciproques

Il n'y a pas d'engagement réciproque au 31 décembre 2023.

3.2.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des principales filiales et participations se présente ainsi :

K€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
UIO	54 006	6 103	99,99%	74 737	74 737	
SMERWICK GROUP	1	2 665	72,69%	18 530	18 530	(1)
K€	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
UIO	0	0	133 571	1 024	-	
SMERWICK GROUP	0	5 747	54 710	624	-	(1)

(1) Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :

	<u>Cours moyen</u>	<u>Cours de clôture</u>
US\$	1,0816	1,1050

Filiale non significative :

U-WEB détenue par UIO Corp à 51%.

3.2.5 PARTIES LIEES

Sont considérés comme dirigeants de la société UIO Corp : le Président, les Directeurs Généraux délégués et membres du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société UIO Corp.

Les transactions avec les parties liées se sont élevées au cours de l'exercice à 37 k€ pour les prestations de services données, 48 k€ de prestations de services reçues. Les créances s'élèvent à 489 k€ et il n'y a pas de dette au 31 décembre 2023.

3.2.6 INFORMATIONS CONCERNANT LES RISQUES DE MARCHÉ

3.2.6.1 Risques de change

La société n'a pas de dettes et créances significatives en devises étrangères. Elle est donc peu exposée au risque de change sur ses propres opérations.

Par ailleurs, la société UIO Corp est exposée, depuis l'acquisition des titres Smerwick, à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Risque de change lié à des investissements dans des filiales étrangères (en milliers d'USD)	Actif (1)	Passif (1)	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	2 946	0	2 946	-	2 946

(1) Contribution de la filiale Smerwick aux capitaux propres du groupe

Sensibilité au risque de change : une variation du dollar US de 1 cent n'entraîne pas de variation significative dans les comptes de la société.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la Direction Générale du Groupe.

3.2.6.2 Risques de taux

La société ne détient pas d'instruments financiers dérivés.

L'endettement financier net s'élève à 24 442 k€ au 31 décembre 2023 contre 29 606 k€ au 31 décembre 2022. L'intégralité des emprunts à moyen terme est souscrite à taux fixe, les lignes court terme sont souscrites à taux variable.

Les taux variables applicables sont généralement Euribor 3 mois majoré d'une marge.

Les charges d'intérêt 2023 se sont élevées à 1 140 k€ contre 358 k€ en 2022.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 point	Charge supplémentaire annuelle de	178 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 points	Charge supplémentaire annuelle de	356 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 point	Baisse de la charge annuelle de	-178 k€

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société UIO CORP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UIO CORP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée conformément aux modalités décrites dans la note « 3.1.3 des règles et méthode comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes ainsi que leur mise en œuvre. Nous avons également effectué une revue des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise présentées dans le rapport de gestion

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roanne & Villeurbanne, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EXCO HESIO
Frédéric VILLARS

ORFIS
Bruno GENEVOIS



PARIS - 157 Avenue Charles Floquet - Bâtiment 5B - Carré des Aviateurs - 93150 Le Blanc Mesnil - France - Tél +33 (0)9 71 45 58 54 - showroomu10@u10.com
THIZY - Siège Social - 124 Avenue des Granges - 69240 Thizy-les-Bourgs - France - Tél. +33 (0)4 74 13 86 86 - Fax +33 (0)4 74 13 86 87 - u10contact-thizy@u10.com
STRASBOURG - 7 rue Ampère - B.P.30317 - Geispolsheim-Gare - 67411 Illkirch Cedex - France - Tél +33 (0)3 88 66 87 90 - Fax +33 (0)3 88 66 87 91 - u10contactstrasbourg@u10.com